

Demande de subvention de fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD 2024 – Programme S) – Projet d’extension du système de vidéoprotection sur le territoire de Waziers

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art.92,

Considérant que le projet est conforme à l’appel à projet FIPD 2024 « Programme S » à la circulaire préfectorale d’appel à projets en date du 14 décembre 2023,

DÉCIDE

De déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPD 2024 « Programme S » pour l’extension du système de vidéoprotection, par le renforcement de 7 caméras supplémentaires installées sur de nouveaux sites.

Le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors Taxes de l’opération : 98 810.08 € HT
Demande FIPD 2024 : 50 % - 49 405.04 € HT
Autofinancement : 49 405.04 € HT

Le montant total de l’extension relatif au projet s’élève à 98 810.08 € Hors Taxes.

Fait à WAZIERS, le 14 FÉVRIER 2024

**Le Maire,
Laurent DESMONS**

